

Brest, le 21 mars 2016

Le Principal

Aux Parents des élèves de 3ème

**Objet : Demande de bourses de Lycée
pour la rentrée 2016.**

Ghislaine JACOB
secrétaire

Madame, Monsieur,

téléphone
02 98 45 16 91

télécopie
02 98 05 69 68

mél.
[Ce.0291824a@a
c-rennes.fr](mailto:Ce.0291824a@ac-rennes.fr)

Adresse
Place de
Roscanvel
29200 BREST

Je joins à la présente, un dossier de demande de bourse de lycée dans lequel vous trouverez une **note d'information** destinée aux familles concernant l'attribution des **bourses nationales de lycée pour l'année 2016/2017 (dont barème d'attribution)**.

Les bourses nationales peuvent être attribuées aux élèves susceptibles d'être admis **en lycée ou lycée professionnel** (seconde générale, technologique ou professionnelle, seconde professionnelle de BEP, première année de CAP) à la rentrée prochaine sous certaines conditions.

Les ressources à prendre en compte sont celles figurant sur la ligne « revenu fiscal de référence » de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. Toutefois, en cas de modification substantielle de la situation familiale ayant entraîné une diminution de ressources depuis l'année 2014, le revenu fiscal de référence de l'année 2015 pourra être pris en compte sur justificatifs accompagnés d'un courrier explicatif. Les revenus de l'année 2016 ne peuvent pas être pris en compte.

Si vous pensez pouvoir bénéficier de bourses nationales, vous êtes invités à compléter le dossier ci-joint, sans attendre la décision définitive d'affectation de votre enfant pour la rentrée.

Le dossier complété, signé et accompagné des documents demandés (avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 et tout autre document demandé en page 2 du dossier en fonction de votre situation familiale) sera à retourner au secrétariat du Collège pour le mercredi 30 mars 2016, délai de rigueur (il est vivement conseillé de ne pas attendre cette date et de déposer le dossier de bourses le plus rapidement possible au secrétariat).

ATTENTION : pour les élèves déjà boursiers en 2015/2016, **le transfert de bourse n'existant pas du premier cycle vers le second cycle**, vous devez constituer un dossier de demande de bourses de lycée pour la prochaine rentrée.

Pour tout renseignement complémentaire, ou en cas de difficulté pour compléter le dossier, n'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire du Collège, Madame JACOB ou à prendre rendez-vous auprès de Madame PENNORS, Assistante Sociale.

L' accusé de réception ci-joint, devra être déposé au secrétariat du collège, par tous les élèves de 3^e, mercredi 30 mars prochain, que vous souhaitiez déposer une demande ou pas.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Principal,

Eric SALAUN